



PREAVIS DE GREVE 5 juin 2025

M. le Président,

La CGT dépose un préavis de grève pour l'ensemble des agents du conseil régional des Hauts-de-France pour la journée du jeudi 5 juin 2025, avec les revendications suivantes :

Au plan national, en lien avec les revendications de la Fédération CGT des services publics pour la journée d'action du 5 juin,

- Abrogation de la loi portant contre-réforme des régimes de retraite
- Retour à la retraite à taux plein dès 60 ans.
- Effectivité de l'égalité salariale femmes/hommes, « à travail égal, salaire égal »
- Revalorisation de toutes les pensions à hauteur de l'inflation 2024
- Renforcer les moyens de la CNRACL et du Fonds d'Action Sociale
- Augmentation des salaires et des pensions, et augmentation de la valeur du point d'indice de rémunération des fonctionnaires à 6 € dès 2025
- Accès aux services publics et exigence de leur financement
- Suppression du jour de carence pour toutes et tous et de la mesure baissant de 10 % le taux de remplacement du traitement de base pendant les arrêts de maladie ordinaire.

Au niveau régional nous revendiquons,

Sur les effectifs et les conditions de travail :

- Les ouvertures de postes et le remplacement des départs
- La reconduction des collègues en CDD sur postes permanents dans les services
- Les déprécarisations et recrutements dans les lycées pour rattraper la baisse du nombre d'emplois permanents depuis 2016 et couvrir les départs en retraite
- Maintien et attractivité des métiers à spécialité pour éviter une perte de savoir-faire et le transfert de missions au privé

Sur le pouvoir d'achat

- L'alignement immédiat du régime indemnitaire des adjoints techniques des lycées sur celui des services.
- Sans attendre la cotation des métiers annoncée, dont la mise en œuvre semble de plus en plus lointaine, augmentation annuelle générale du Régime indemnitaire (IFSE) pour prendre en compte l'inflation et la hausse des prix dès 2025.
- Prise en compte des métiers oubliés dans les mesures de compléments indemnitaires.
- L'augmentation du forfait télétravail, à hauteur des plafonds réglementaires applicables dans la fonction publique d'état, alors que les factures de chauffage augmentent et que la région réalise des économies de locaux dans les sièges

- Augmentation de la prise en charge employeur dans le cadre du futur contrat de Protection Sociale Complémentaire.
- Révision des lignes de gestions (critères de promotion et d'avancement) pour poursuivre la reconnaissance des missions exercées, l'amélioration des critères de promotions dans les lycées pour atteindre le même taux d'avancement que pour les agents des services, la prise en compte des examens (ancienneté d'obtention) et concours
- Gel des tarifs de restauration pour les agents travaillant dans les lycées
- Maintien de la rémunération à 100% du taux de remplacement de la rémunération des congés de maladie ordinaire

Veillez agréer, M. le Président, l'expression de nos sincères salutations.

Pour la CGT,
Le secrétaire général

Joseph DEMEULEMEESTER